

MANIFESTATION DU MOIS

**EMPLOYEURS DE L'ESS,
APPLIQUEZ-VOUS LA LEGISLATION DU TRAVAIL ?**

La **CRES Lorraine**
en partenariat avec
la **Banque Populaire Lorraine Champagne**



vous invitent
à une conférence sur le droit du travail
dans l'économie sociale et solidaire

Le 17 novembre 2009 de 18h à 20h
à Metz (ESIDEC - 3 place Edouard Branly)

Le 24 novembre 2009 de 17h à 19h
à Epinal (Centre des Congrès - 7 avenue de St Dié)

Le 1er décembre de 18h à 20h
à Nancy (Salle Raugraff - rue des Ponts)

Le Mois
de l'économie
sociale et
solidaire
en LORRAINE

Retrouvez toutes les manifestations
et faites votre programme sur www.lemois-ess.org

Le Mois de l'ESS...

C'est une initiative des CRES pour faire découvrir au plus grand nombre, pendant un mois, et au travers d'initiatives les plus diverses possibles, une autre façon de concevoir l'économie.

Ils existent, en effet, des entreprises responsables qui se distinguent par leur mode d'organisation et leur finalité. Elles ont établi depuis plus d'un siècle des règles du jeu originales conciliant des objectifs d'intérêt collectif et des activités économiques. Elles intègrent dans leur organisation et dans leur fonctionnement démocratie, innovation et développement durable.

Ces entreprises sont les coopératives, les mutuelles, les associations, les structures de l'insertion par l'activité économique, les fondations...

Elles sont présentes sur tous les secteurs d'activités, de la banque à la culture, en passant par le commerce équitable, le sport, la santé...

L'Economie Sociale et Solidaire en Lorraine ?

Au 31 décembre 2007, l'ESS totalise **6408 établissements** employeurs en Lorraine et emploie plus de **78000 personnes** soit un poids total de **10%**.

PROGRAMME

*Présentation du Mois de l'ESS
et de la CRES Lorraine*

*L'activité des prud'hommes depuis 7 ans
par Bernard JAMBOIS, Conseiller prud'homal*

*Le contrat de travail
par Joël PHILIPPOT, Conseiller Prud'homal*

*Les mandataires sociaux
par Guy RENARD, Conseiller Prud'homal*

*Les licenciements économiques
par Me Eric SEGAUD, Avocat en droit social*

*Conclusion
par la Banque Populaire Lorraine Champagne*



Avec le soutien de

